

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Eaux et Forêts : la directrice provinciale du Moyen-Ogooué et trois agents toujours en garde à vue

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

La directrice provinciale des Eaux et Forêts du Moyen-Ogooué, Nadège Edeme Ndong, serait toujours en garde à vue dans les locaux de la Direction générale des recherches (DGR), à la suite de son interpellation par les enquêteurs de cette unité spécialisée. Il en est de même de trois de ses collaborateurs (Ismaël Mabicka, Clément Mbazibadi et Paul Ydris). Tous sont soupçonnés de "blanchiment du bois et de corruption", renseigne une source judiciaire. Laquelle indique que tout est parti d'une plainte d'un collectif de villageois accusant l'administration locale des Eaux et Forêts d'avoir produit une expertise biaisée de récupération de bois abandonné, afin de favoriser certains opérateurs au détriment des villageois. Mais une contre-expertise initiée par ces derniers aurait permis de mettre à nu la supercherie au profit des opérateurs forestiers asiatiques. Ces derniers temps, il y a comme un orage dans la forêt gabonaise. Avant la responsable des Eaux



Eaux et Forêts : les agents véreux ont-ils agi sous les ordres de leur hiérarchie?

et Forêts dans la province du Moyen-Ogooué et ses collaborateurs, des agents du cantonnement de Mitzic ont également eu maille à partir avec la justice. Des rumeurs persistantes font état d'un vaste réseau de "blanchiment du bois et de corruption" au sein de cette administration

des Eaux et Forêts. C'est dire que beaucoup de personnes, agents

comme responsables, pourraient être amenées à répondre devant

la justice d'un certain nombre de faits.

24 mois de réclusion criminelle dont 18 avec sursis pour un voleur à main armée

Jean-Paul ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

EN détention préventive à la prison centrale de Port-Gentil depuis le 17 juillet 2020 pour vol à main armée, E.Z. (17 ans) connaît désormais sa sanction. Dernièrement, il a été condamné par le tribunal des mineurs siégeant en audience criminelle, à 24 mois de réclusion criminelle dont 18 avec sursis.

Cette sentence fait suite à des faits commis en juillet dernier, dans la cité pétrolière. Ce jour-là, alors qu'il entreprend des travaux de réparation de la fenêtre de sa chambre, E.Z. se rend chez P.H. pour lui prêter un marteau. Quelque temps après, le jeune homme se présente à nouveau chez son voisin, qui exerce un petit commerce à domicile. Curieusement, ce n'est pas pour lui



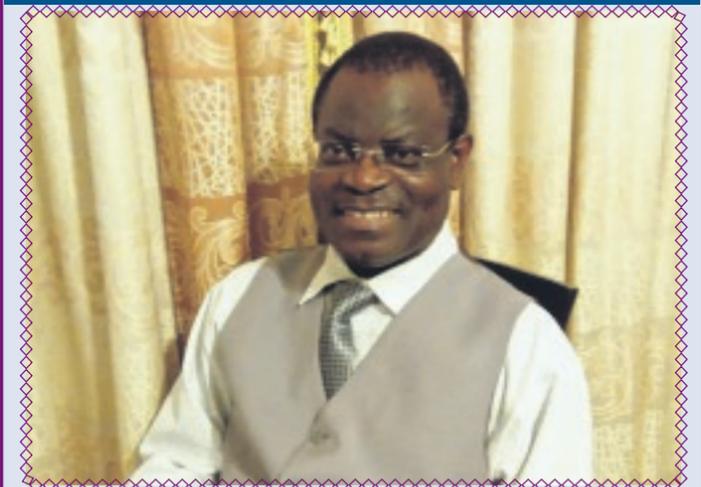
Photo : JP Allogo

Le tribunal de Port-Gentil où l'affaire a été jugée.

remettre son marteau, mais pour tenter de le voler. Pour ce faire, il le somme de lui remettre la recette du jour, le menaçant de le frapper avec le même objet s'il ne s'exécute pas. Prise de panique, la victime remet au délinquant une boîte contenant une somme de 25 000 FCFA. Alors qu'il s'apprête à

quitter les lieux, le malfrat est rapidement rattrapé par foule, qui a entendu l'alerte donnée par sa victime et l'a pris en chasse. Au terme de la procédure y relative, le tribunal a vidé son délibéré : E.Z. a été reconnu coupable du crime de vol à main armée. En répression, il a été condamné à la peine évoquée plus haut.

Anniversaire



HEUREUX ANNIVERSAIRE
Marie-Reine, Sylvie Audrey et frères sont fiers de t'avoir comme Papy.
Pluies de bénédictions et surtout longue vie.
Ton Amour Nature
Laurence-Sylvie
MVOULOU-SIMANGOYE